

DECRET N° 2001-184 DU 13 JUIN 2001

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination, de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement de l'intérim du Président de la République pour compter du mercredi 13 juin 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, ministre d'Etat, chargé de la Coordination, de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abidjan, en République de Côte-d'Ivoire.

.../...

Article 2. - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juin 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right. The signature is composed of several loops and strokes, characteristic of Mathieu Kérékou's signature.

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 2 AUTRES
MINISTERES 18 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-